

CAMA 2019 - Albi



Gestion des comportements contraires à l'éthique

Introduction

- Qui est concerné?
- Pour quel type de comportement?
- Obligation générale de sécurité
- Que faire?

I – Avant la survenance des faits

1) Cadrer au mieux le périmètre d'intervention de chacun

- ✓ l'entraîneur
- ✓ le dirigeant
- ✓ le gymnaste et les parents

2) Dialoguer

3) Eviter les conflits d'intérêts



I – Avant la survenance des faits

- 4) Respecter les décisions prises, être cohérent
- 5) Déclarer les accidents dans le délai de 5 jours



II – Après la survenance des faits

1) Cas simples

- Ne pas rester inactif
- Rencontrer les personnes concernées
- Prendre les mesures nécessaires

2) Cas graves

- Ne pas rester inactif
- Informer les structures fédérales
- Dénoncer (obligation légale)
- Prendre les mesures nécessaires en interne
- Déposer plainte



CAMA 2019 - Albi



Gestion des comportements contraires à l'éthique